

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2026 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentée (1) : Florence ADAM pouvoir à Michel PENHOUËT.

Absents (2) : Eric FROMONT, Emmanuelle DUGAIN.

Préalablement à la séance, tirage au sort des jurés d'assises

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme M. Romain ANDRIEUX, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve avec observation (M. Eric LEGRAND) le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 19 janvier 2026.

3. CCCE : approbation du Plan des mobilités actives 2026-2030

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune de Saint-Lunaire sur les actions du PDMA la concernant en vue de contribuer au développement cohérent des actions en faveur des modes actifs sur le territoire ; Approuve le programme d'action 2026-2030 du plan des mobilités actives de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude ; Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

4. Restauration de l'aval du Crévelin : validation du scénario retenu et du phasage

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le scénario retenu de restauration de l'aval du Crévelin ; Valide le phasage proposé par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude ; Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet, y compris les conventions financières et partenariales.

5. Dénomination d'équipements municipaux

Le conseil municipal approuve la dénomination des équipements municipaux suivants et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

- Bassin d'apprentissage de la natation situé sur la digue de la grande plage : bassin Yves HERRISSON (unanimité) ;
- Salle de réunion du Yacht Club : salle Eric MACHERAS (unanimité) ;
- Salle de convivialité du club de pétanque : salle Didier MOREL (majorité / 2 abstentions : Mme Françoise RIOU et M. Franck BEAUFILS).

6. Site Patrimonial Remarquable : prescription de la procédure de modification n°1 de l'AVAP devenue SPR

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de modification n°1 de l'AVAP devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Saint-Lunaire ; Autorise le Maire à saisir la commission locale de l'AVAP-SPR afin de recueillir son avis, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et à accomplir les formalités nécessaires à la conduite de cette procédure.

7. Maison des professions libérales / logements locatifs sociaux à La Saudrais : modification de l'article VI du Protocole de cession et d'engagements (avenant N°3)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°3 au protocole de cession et d'engagements relatif à la Maison des Professions Libérales et aux quatre logements locatifs sociaux, ayant pour objet de reporter la date limite de signature de l'acte authentique avec Émeraude Habitation au 30 septembre 2026 ; Autorise le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à cette opération.

8. Avenant à la convention avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour le service de Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35) et autorise le Maire à le signer.

9. Convention d'occupation précaire avec la ville de Dinard pour l'occupation d'une maison et d'un parking situés au lieu-dit « Mon repos » par l'association communale de chasse

Le conseil municipal, à l'unanimité (*le Maire ne prend pas part au vote*) approuve la convention d'occupation précaire avec la ville de Dinard pour l'occupation d'une maison et d'un parking situés au lieu-dit « Mon repos » par l'association communale de chasse et autorise la première adjointe à la signer.

10. Gestion du domaine public : demande d'occupation précaire de la digue de Longchamp – Emeraude Surf School

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Robin HENRY à occuper une surface de 30 m² sur la digue de Longchamp d'avril à novembre 2026 ; Fixe le montant de la redevance forfaitaire pour la période d'occupation à 900 € ; Précise que le raccordement et les consommations d'eau et d'électricité seront à la charge exclusive du demandeur ; Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

11. Autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation du manège « Eden World » du 1er juillet 2026 au 31 août 2026

Le conseil municipal, à la majorité (2 votes contre : M. Loïc DE COURLON et M. Eric LEGRAND. 2 abstentions : M. Vincent BOUCHE et M. Franck BEAUFILS) autorise Mme Kary FRIN et M. Mickaël CASATI, propriétaire du manège « Eden World » à occuper le domaine public communal, sis parking de Longchamp à Saint-Lunaire, du 1er juillet au 31 août 2026 ; Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 15€ par jour conformément à la délibération n°169-2025 du 15 décembre 2025.

12. Etablissement d'une servitude au profit d'ENEDIS : parcelle AY 406 sise impasse de la Jamière à Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude au profil d'ENEDIS sur la parcelle AY 406 sise impasse de La Jamière ; Dit que la servitude est consentie à titre gracieux ; Autorise le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tout document y afférent.

13. Etablissement d'une servitude au profit d'ENEDIS : parcelle AP 313 sise PA de la Ville au Coq à Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude au profil d'ENEDIS sur la parcelle AP 313 sise PA de la Ville au Coq à Saint-Lunaire ; Dit que la servitude est consentie à titre gracieux ; Autorise le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tout document y afférent.

14. Autorisation à signer des modifications du marché de travaux relatif à l'extension et l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort (lots N°5, 6, 7, 8, 9, 12)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications aux marchés de travaux ci-dessous ; Autorise le Maire à les signer avec les entreprises titulaires des marchés ; Impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°143 du budget principal de l'exercice en cours :

N° du lot	Titulaire	N° d'avenant	Montant du marché initial HT	Plus ou moins- value en € HT	% d'écart totalité avenants	Sujétions techniques imprévues et travaux modificatifs
Menuiserie intérieure (lot 5)	BINOIS MENUISERIE	3	75 919.86€	<u>-1 115,10 €</u>	- 7.95%	Suppression du rideau
Cloisons – Doublages (lot 6)	BREL	2	60 500€	<u>-679.80 €</u>	+15.07%	Prestations non réalisées
Plafonds (lot7)	BREL	2 et 3	34 500€	<u>-5 999.11 €</u>	- 9.97%	Prestations plafonds et peinture non réalisées
Revêtement de sols – Faïence (lot 8)	ART SOL	3 et 4	57 312€	<u>+ 1 300 €</u>	+ 9.22 %	Panneau wedi tisanière/rebou chage tranchée rdc
Peinture (lot 9)	EMERAUDE PEINTURE	2	47 500€	<u>1 250 €</u>	+6.73%	Peinture plafond
Electricité (lot 12)	ATOUT CONFORT	2	138 538,39	<u>+ 389,75€</u>	+ 1.36 %	Alimentation électrique store kitchenette et un bloc secours.

15. Marché de fourniture du mobilier du centre culturel : autorisation à signer une modification du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification au marché de fourniture de mobilier suivante ; Autorise le Maire à la signer avec l'entreprise titulaire du marché ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ; Impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°113 du budget principal de l'exercice en cours :

- Coût définitif du marché de 118 492.31 € pour un montant initial de 118 667.51 € soit une moins-value de 175.20 € (-0.15 %).

16. Association Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne - Centre EUROPE DIRECT - Convention pluriannuelle 2026-2027-2028 - Désignation d'un correspondant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat pluriannuelle (2026-2027-2028) entre la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – Centre EUROPE DIRECT – et la commune de Saint-Lunaire ; Désigne le Maire en qualité de correspondant Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – Centre EUROPE DIRECT.

17. Remboursement des chèques jeunesse aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement d'un chèque jeunesse supplémentaire à l'ASCL Badminton au titre de l'année 2025-2026, soit la somme de 50€.

18. Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la constitution de trois fonds documentaires à la médiathèque

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution de ces trois fonds documentaires pour un montant total prévisionnel de 3575,00€ HT ; Approuve le plan de financement suivant ; Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne au titre de la DGD Collections pour un montant de 1072,50€ HT (soit 30% de la dépense totale prévisionnelle) :

<i>Dépenses (HT)</i>		<i>Recettes (HT)</i>	
Jeux de société 35 titres	875,00€	DGD collections (30% / plancher 1000€)	1072,50€
Console Nintendo Switch 2 et accessoires	450,00€	Autofinancement (commune – budget principal 2026)	2502,50€
Jeux vidéo (15 titres)	1050,00€		
Offre numérique accès ARTE VOD (forfait annuel)	1200,00€		
Total	3575,00€		3575,00 €

19. Vote des tarifs des mouillages 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des mouillages 2026 conformément au tableau ci-dessous :

Tarifs des mouillages 2026	
Bateau inférieur à 7 m	90€
Bateau supérieur à 7 m	180€
Mouillage Goulet	30€
Va et vient	30€

20. Finances : révision de l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la révision du tableau autorisant l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement présenté au conseil municipal du 19 janvier 2026 par le tableau ci-dessous, soit 1 403 000 € pour le budget de la commune :

Chapitre / Opération	Libellé	Ouverture de crédit révisée
204	20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 000,00 €
27	27638 - Créances sur autres et abaissement public - CCAS	50 000,00 €
112	Logiciels mobiliers et matériels	20 000,00 €
113	Centre socio culturel	10 000,00 €
118	Voirie - Schema directeur	100 000,00 €
124	Autres batiments	30 000,00 €
140	Aménagement quartier du décollé	5 000,00 €
142	Lotissement des fleurs	100 000,00 €
143	Travaux du CCJR	295 000,00 €
145	Maison des professions libérales	140 000,00 €
146	Travaux aménagement du décollé	650 000,00 €
		1 403 000,00 €

21. Lancement de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi.

22. Modification du règlement des cimetières de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 74 du règlement des cimetières de Saint-Lunaire comme suit et autorise le Maire à signer tout acte y afférent.

- Article 74 : la dispersion des cendres dans le jardin des souvenir est gratuite et subordonnée à l'autorisation du maire. Elle donne lieu à la rédaction d'un acte administratif.

23. Versement d'une subvention sur le compte OCCE 35 de l'école François Renaud au titre de l'année scolaire 2025-2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 21 950,00€ à l'école François Renaud, par le biais de l'OCCE 35 pour l'année scolaire 2025-2026 ; Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24. Personnel municipal : création de postes saisonniers 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, créé les postes de saisonniers suivants ; Approuve leur recrutement aux conditions exposées ; Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

<i>Service</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fonction</i>	<i>TC/TNC</i>	<i>Mois/Période</i>
Technique	4	Nettoyage des sanitaires publics et plages	TNC $\frac{3}{4}$ temps	Du jeudi 2 juillet au vendredi 31 juillet
	4	Nettoyage des sanitaires publics et plages	TNC $\frac{3}{4}$ temps	Du samedi 1 ^{er} août au vendredi 28 août
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville	TNC (20h/semaine)	Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville	TNC (20h/semaine)	Du samedi 1 ^{er} août au vendredi 28 août
Surveillance de la voie publique	1	ASVP / ATPM	TC	Du 1 ^{er} avril au 15 septembre
Accueil de Loisirs	3	Animateurs BAFA	TC	Du lundi 6 juillet au vendredi 14 août
Animation sportive	1	Animateur SPORTIF	TC	Du mercredi 15 juillet au vendredi 14 août
Cinéma	1	Projectionniste	TC	Du lundi 6 juillet au dimanche 23 août
	1	Caissier entrées cinéma	TNC (13,75h/semaine)	Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet
	1	Caissier entrées cinéma	TNC (13,75h/semaine)	Du samedi 1 ^{er} août au dimanche 23 août
Administratif	1	Accueil secrétariat	TC	Du mardi 30 juin au vendredi 14 août

25. Personnel communal : création de 14 postes de sauveteurs pour la surveillance des plages

Le conseil municipal, à l'unanimité, créé les 14 postes ci-dessous sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ; Fixe leur rémunération telle que définie ci-dessous ; Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

	Qualification	Grade	Echelon	IB	IM
1	Chef de secteur	Opérateur des Activités Physiques et Sportives Principal	9	525	455
3	Chef de poste	Opérateur des Activités Physiques et Sportives Principal	7	478	420
4	Adjoint chef de poste	Opérateur des Activités Physiques et Sportives Qualifié	8	430	385
6	Sauveteur qualifié	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	1	367	366

26. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

2025-43 : décision d'attribuer le marché de la surveillance de plages à la SNSM. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois. Son montant annuel s'élève à 5 812,00 €.

2026-01 : décision de renouveler la convention ECOPASS avec la société AIR LIQUIDE pour la mise à disposition de bouteilles de gaz à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de 5 ans soit une échéance au 30 avril 2031. Le coût de cette mise à disposition est de 321,88 € HT soit 386,26 € TTC.

2026-02 : décision de signer avec la société MP ASCENSEURS un contrat de maintenance pour l'ascenseur du Centre Culturel Jean Rochefort. Le coût annuel pour 2026 est de 1 234 € HT (1 100 € HT pour l'entretien et 134 € pour la ligne GSM). Il sera révisé chaque année suivant la formule de calcul prévue à l'article 14.9 du contrat. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an. Il sera renouvelé chaque année de manière tacite pour une durée d'un an, sauf si l'une ou l'autre des parties le dénonce par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant le terme de chaque période renouvelée successive.

2026-04 : décision de signer une convention pour la prestation d'un atelier d'éveil musical sensoriel et ludique avec des enfants de maternelle sur le temps périscolaire méridien dans les locaux de l'ALSH ou la classe mobile en cas de mauvais temps avec l'association « Les P'tites Cigales » 39 Rue des Buharats 35800 Saint-Lunaire. La période d'intervention sera du 03/02/2026 au 30/06/2026 soit : 18 mardis x 1h (de 12h30 à 13h30). Les prestations retenues représentent un coût de 900€ (50€ x 18 mardis)

2026-05 : décision de renouveler la convention d'assistance technique, surveillance et entretien des installations de distribution d'eau potable avec la SAUR - 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2026. Le coût de la prestation pour 2025 était de 2 553,23 €. La formule d'indexation prévue par la convention sera appliquée pour le montant facturé pour 2026.

2026-06 : décision d'accepter la proposition commerciale de la société ORANGE concernant le contrat d'abonnement de téléphonie mobile pour la commune et le service des eaux. Le montant mensuel des abonnements pour une durée de 36 mois est de :

- 2.55 € HT/mois – Abonnement illimité voix sms/mms + restriction data VSUB
- 4.60 € HT/mois – Abonnement illimité voix sms/mms + 5 GO
- 8.40 € HT/mois – Abonnement illimité voix sms/mms + 20 GO
- 17.45 € HT/mois – Abonnement illimité sms/mms + 40 GO en 5G

Le cout mensuel pour la Commune sera de 117,42 € TTC et le service des eaux de 43,26 € TTC au vu des contrats souscrits à ce jour.

2026-07 : décision de renouveler l'adhésion à l'Agence Nationale pour le développement du cinéma en région pour l'année 2026. Le montant de la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 115,00 € TTC.

2026-07 : décision de souscrire un contrat de maintenance et une licence pour le logiciel de gestion du service des eaux à la société JVS MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron – CS 80547 – 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex. Le montant annuel de la redevance se détaille comme suit :

- 649,38 € HT pour la maintenance Option A (gestion clientèle et facturation)
- 553,20 € HT pour la maintenance Option B (assistance aux utilisateurs)

- 165,81 € HT pour chaque utilisateur en exploitation (2 utilisateurs)
- 144.00 € HT pour le droit annuel Portail I-CLIENT (base de 3 000 abonnés)

Soit un montant total de 3 026,08 € HT pour la première année. Le montant de la redevance est révisable chaque année à compter de la deuxième année selon la formule de révision présente au contrat. La durée du contrat est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable 4 fois soit jusqu'au 31 décembre 2030.

27. Informations diverses

- Présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 dans l'attente de leur certification définitive par le DGFIP : budgets principal (commune) et annexes (service des eaux, mouillages, lotissement de La Petite Fossette) et du Compte de Gestion 2025 de la Caisse des écoles.
- Présentation du rapport d'activité 2025 d'EUROVIA (Schéma Directeur de Voirie 2012-2026).
